

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 8 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 8 septembre, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 25 arrêtés et examiné 25 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret et pris connaissance d'un rapport.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de l'arrêté du 10 juillet 2006 relatif aux caractéristiques techniques de certains aérodromes terrestres utilisés par les aéronefs à voilure fixe.

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Jean-Alain Course par Séverine Metillon en qualité de représentante du gouvernement au sein du conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Antonin Milza en qualité de directeur de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis fin aux fonctions de Daniel Houmbouy en qualité de directeur de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Danièle Malet en qualité de directrice de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie par intérim (ADANC).

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Jean-Michel Deveza par Jean-Gabriel Faget en qualité de représentant suppléant de la société Enercal au sein de la commission des coûts du système électrique.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1 081 710 francs aux 28 écoles primaires publiques participant au projet « Les chorales à l'école ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 254 621 francs aux quatre écoles primaires publiques ayant programmé des classes de mer en résidence au centre d'activités nautiques de la côte Blanche à Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 81 759 francs de subvention à deux écoles primaires publiques pour l'organisation de classe de natation.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 230 168 francs à l'Alliance française de Fidji pour le renouvellement de son fonds documentaire et l'impression de deux supports promotionnels destinés à contribuer au rayonnement de la langue française.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Nathalie Klein et Xavier Benoist par Luc Devillers et Nicolas Biot en qualité de représentants suppléants au sein du conseil du dialogue social (CDS).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis huit entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » pour la période allant du 1^{er} juin 2020 au 31 août 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé des actions de formation et pris en charge trois parcours individualisés de formation professionnelle continue.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement, et de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).

Au visa de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la délimitation transversale de la mer à l'embouchure de la rivière « Creek des carrières », situé à Tomo sur la commune de Boulouparis.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné, en qualité de chefs de service à titre provisoire pour un an, les praticiens hospitaliers suivants : le docteur François Jourdel, chef du service de chirurgie orthopédique et traumatologique, le docteur Isabelle Descamps, chef du service de diabétologie, endocrinologie et maladies métaboliques, le docteur Benjamin Jenoudet, chef du service de médecine polyvalente urgente, et le docteur Delphine Betton, chef du service de la pharmacie.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du conseil d'administration du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret. Il a remplacé Pascale Doniguian par Marie-Hélène Besson en tant que représentante de la Nouvelle-Calédonie, et désigné le docteur Georges Médevielle en remplacement du docteur Pascale Domingue-Mena en tant que médecin des formations sanitaires de l'intérieur et des îles.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le CHT Gaston-Bourret à exercer une activité de greffe rénale pour une durée de cinq ans au lieu de sept ans (modification du premier alinéa de l'arrêté n° 2019-2521/GNC du 3 décembre 2019).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a corrigé une erreur dans l'arrêté du 4 août 2020 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations du CHT Gaston-Bourret (pose d'une prothèse vasculaire indiquée par erreur à 40 000 F au lieu de 140 000 F).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé trois pharmaciens de la société Unipharma à pratiquer la détention, l'offre, la distribution, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation des substances inscrites au tableau B des substances vénéneuses et des préparations qui les contiennent (Clément Leroux, Antoine Herlemont, Sylvain Zimmer).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Pascale Lauga, docteur en pharmacie, à créer une officine de pharmacie à Koné.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de Benjamin Bommart, docteur en pharmacie, de la Pharmacie de Yahoué, située au centre commercial des Deux Baies, Pont des français au Mont-Dore.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de Jean-Marc Lassauvagerie, docteur en pharmacie, de la Pharmacie de Népoui située à Poya.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert de la pharmacie à usage intérieur *Emergency medical care Pacific* du 2 rue Philogène L. des Jardins au 15 rue Edouard Glasser, Motor Pool, à Nouméa. Cette pharmacie est destinée à l'usage particulier intérieur de la Société Le Nickel (SLN), de Vale NC et de Koniambo Nickel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 2020 de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC), arrêté à la somme de - 116,8 millions de francs. Elle se décompose pour la section de fonctionnement à - 167 millions de francs équilibrés en recettes et en dépenses, et en section d'investissement à 50,2 millions de francs en recettes et 13 743 019 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 36 456 981 francs. Le budget global de l'ASS-NC pour l'exercice 2020 est arrêté à 49 688 394 106 francs en dépenses et à la somme de 57 057 335 800 francs en recettes, réparti pour la section de fonctionnement à 48 868 231 087 francs, équilibrée en dépenses et en recettes, et pour la section d'investissement à 820 163 019 francs en dépenses et 8 189 104 713 francs en recettes. La section d'investissement est votée en suréquilibre de 7 368 941 694 francs.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a également accordé 22 autorisations de travail, dont 6 concernent les projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas émis d'observation sur le projet de décret relatif au remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique engagés par les élus locaux en situation de handicap.

Communications au président et membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris connaissance du rapport de présentation relatif à la gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2019.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.